



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 07 novembre 2024 - 18H30
Hôtel de ville - Salle Montgolfier

L'an deux mille vingt-quatre, les sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Annonay légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Maire d'Annonay.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Secrétaire de séance : Monsieur François CHAUVIN

Étaient présents :

Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Bernard CHAMPANHET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Juanita GARDIER, Mohamed GUENNIF, Frédéric GONDRAND, Louisa GRENOT, Michel HENRY-BLANC, Gracinda HERNANDEZ, Nathalie LUTZ, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Patrick SAIGNE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER

Absents ou excusés :

Laura MARTINS-PEIXOTO, Jamal NAJI, Lokman ÜNLÜ

Le quorum est atteint.

Le président de séance propose en qualité de secrétaire de séance Monsieur François CHAUVIN, qui accepte. Débats généraux

RESSOURCES.....2

CM_2024_066 - Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

CM_2024_067 - Inondations du 17 octobre 2024 - Gestion de crise et perspectives

Arrivée de madame Catherine Michalon à 19h11, elle prend part au vote.

Monsieur Simon PLENET

Bonsoir à toutes et tous,

Nous nous retrouvons ce soir dans des circonstances très particulières, à la suite des inondations dramatiques qui ont frappé notre ville le jeudi 17 octobre dernier.

C'est avec beaucoup d'émotion et de gravité que nous ouvrons ce conseil extraordinaire, afin de revenir sur la gestion de cette crise, d'évaluer les dégâts et d'envisager les perspectives pour la reconstruction et la prévention de tels désastres à l'avenir.

Le débordement de la Deûme, sortie de son lit avec une violence inattendue, a été un des facteurs clés de cette catastrophe. Cet événement a causé des dégâts considérables et a meurtri notre Ville. Nous ne verrons plus jamais la vie de la même manière. Il y a eu un avant et il y aura un après le 17 octobre 2024.

Ces inondations nous rappellent que notre gestion de l'eau et des sols est cruciale dans la prévention de tels événements. L'imperméabilisation progressive des sols, causée par l'urbanisation, empêche l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement, ce qui aggrave les risques de crues soudaines. La construction de routes, de parkings et de bâtiments rendant les surfaces imperméables, limite l'absorption des eaux et augmente le ruissellement, poussant nos cours d'eau à déborder rapidement en cas de fortes pluies.

Face à cela, nous devons impérativement intégrer des pratiques d'aménagement qui privilégient la perméabilité des sols. Il s'agit de concevoir des espaces urbains capables de mieux absorber et canaliser les eaux de pluie en favorisant l'usage de matériaux perméables, en aménageant des bassins de rétention et en renforçant les espaces verts et les espaces naturels. Ces actions contribueront non seulement à limiter les risques d'inondation, mais aussi à rééquilibrer notre écosystème. La gestion de l'eau doit devenir une priorité dans notre développement et cela implique des choix ambitieux et responsables pour préparer la ville aux défis climatiques à venir.

Car ces inondations sont également un signal d'alerte sur le rôle de plus en plus important que joue le réchauffement climatique dans l'intensité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Les pluies diluviennes et soudaines que nous avons vues ces dernières années, nous rappellent que nous devons agir avec responsabilité pour notre environnement. Cette crise nous invite plus que jamais à repenser notre lien avec la nature. L'importance de l'écologie, de la préservation de nos espaces naturels et de la résilience environnementale est primordiale pour garantir la sécurité et le bien-être de nos habitants. Il est nécessaire d'adapter notre territoire à la nature, et non l'inverse. Nous devons anticiper et prendre en compte les risques, en permettant notamment à la rivière d'avoir des espaces de débordement, en réhabilitant les zones humides et en intégrant plus de solutions fondées sur le cycle naturel de l'eau dans nos différents projets.

En ces temps difficiles, la solidarité a été une force précieuse, et je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour venir en aide à notre ville et à ses sinistrés. Cet événement a été l'occasion de témoigner notre force collective. La solidarité et l'entraide que nous avons vues à l'œuvre ces 3 dernières semaines nous rappellent combien les liens qui nous unissent sont précieux.

Nous avons vu des voisins, des familles, des jeunes et des moins jeunes, des entreprises, des associations, des personnes elles-mêmes fragiles ou en précarité, se mobiliser spontanément pour aider les personnes en difficulté. Ces valeurs d'entraide et de générosité sont au cœur de l'identité de notre commune.

Aujourd'hui, alors que nous faisons face aux défis de la reconstruction et de la résilience face aux aléas climatiques, c'est cette solidarité qui doit continuer à nous guider. Nous travaillerons ensemble pour reconstruire, pour soutenir les familles, les commerçants et les entrepreneurs touchés, ainsi que pour adapter nos infrastructures afin de mieux nous prémunir contre de tels risques.

Je remercie chaleureusement les sapeurs-pompiers, les gendarmes, les équipes de la protection civile ainsi que les nombreuses associations locales et les bénévoles volontaires qui ont travaillé sans relâche jour et nuit pour sécuriser les lieux, porter secours et accompagner les sinistrés. Je souhaite également adresser un remerciement tout particulier aux agents municipaux qui ont fait preuve d'un engagement exemplaire et d'un dévouement sans faille tout au long de cette épreuve. Leur travail acharné, leur sens du service public et leur présence sur le terrain ont été cruciaux pour donner l'alerte, pour permettre le bon déroulement des opérations d'urgence, de sécurisation et de nettoyage de la ville.

Je remercie également les membres de mon équipe. Merci pour votre engagement et votre courage. Ensemble, nous surmonterons cette épreuve.

Enfin, je vous informe que la deuxième partie de notre séance sera consacrée à la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, rendu fin septembre dernier. Ce rapport contient des recommandations précieuses pour améliorer la gestion de nos ressources et optimiser notre fonctionnement municipal. Nous en examinerons attentivement les conclusions dans un souci constant de transparence, d'efficacité dans notre gestion, et l'adaptation de notre commune aux défis environnementaux et économiques.

Merci.

CM_2024_067 - Inondations du 17 octobre 2024 - Gestion de crise et perspectives

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Monsieur Simon PLENET, commente la présentation suivante :

« Présentation crues inondations »

Présentation mise en ligne sur le site internet de la commune d'Annonay : Rubrique Ma ville > Le Conseil Municipal > Conseils municipaux > Conseil Municipal extraordinaire du jeudi 07 novembre 24.

La commune d'Annonay a subi des inondations d'ordre cinquantennal le jeudi 17 octobre 2024, générant de nombreux dégâts moraux, matériels, économiques, mais aucune perte humaine. Cet événement a nécessité le déclenchement du plan communal de sauvegarde, entre le jeudi 17 octobre à 8 heures et le vendredi 18 octobre à 12 heures.

Des moyens humains et matériels exceptionnels ont été sollicités : gendarmerie, pompiers, Protection civile, entreprises, associations, partenaires institutionnels, citoyens, élus, agents.

Des arrêtés municipaux ont été établis en urgence pour sécuriser ou empêcher l'accès à certains bâtiments et à certains axes de communication.

L'activité sociale et économique du centre-ville a été paralysée par les lourds dommages subis par les commerces, par les parkings en souterrains du quartier et par le blocage forcé de l'avenue de l'Europe et de l'avenue Simone Veil, notamment.

La résidence autonomie avenue de l'Europe a dû être évacuée pendant plusieurs jours.

La mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des forces vives du territoire et de partenaires extérieurs, notamment de la protection civile, a permis une reprise d'activité progressive mais rapide, dès les premiers jours ayant suivi l'événement.

La communication présentée en conseil municipal rend compte des impacts recensés sur le territoire communal, de la manière dont la municipalité a coordonné la gestion de crise, et des perspectives de court, moyen et long terme pour la commune d'Annonay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'article L21-41 du CGCT reconnaissant le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci,

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA VILLE D'ANNONAY

Pour revenir sur l'historique de cette dure journée du 17 octobre, nous avons eu des premières alertes en interne par la régie d'eau et d'assainissement, le Syndicat des 3 Rivières et les remontées de l'astreinte. Comme le public est nombreux, je tiens à préciser que nous sommes organisés avec un élu et un cadre d'astreinte joignable 24 h/24, ainsi qu'une équipe technique qui intervient également au besoin.

Dès 6 h 30, des niveaux de débit importants ainsi que les premiers dégâts ont été constatés notamment quelques éboulements. J'ai pu faire un point avec le Directeur Général des Services à 7 h 45 et nous avons déclenché le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Une première réunion de crise a eu lieu à 8 h 30 en mairie, dans cette salle.

Le premier PCS de la ville avait été établi en 2017. Une actualisation a été engagée en 2021 et a permis d'aboutir à un document finalisé en 2023. J'en profite pour saluer et remercier Antoinette SCHERER, qui a porté cette démarche.

En pratique, le PCS précise et caractérise les 15 risques majeurs auxquels la commune peut être confrontée (feu de forêt, déversement de matières dangereuses, inondations, etc.) et la gestion de crise qui en découle et des modes d'action, que ce soit en termes d'évacuation, d'alerte de la population et toutes les mesures d'urgence à mettre en œuvre.

En parallèle, un document similaire est en cours de finalisation au niveau de l'Agglomération (PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde). Là aussi, je remercie Antoinette SCHERER qui porte la démarche à l'échelle de l'Agglomération. Il sera finalisé cette année, bien que l'obligation réglementaire stipule qu'il doit être achevé d'ici 2027. Nous sommes donc dans l'anticipation de cette obligation réglementaire.

Au-delà de l'établissement de ces documents pour la gestion de crise, il y a également une acculturation vis-à-vis des risques au sein de l'administration et de l'équipe municipale. Depuis 2019, 4 exercices ont été organisés (inondations, transport de matières dangereuses, accident de transport collectif, feux de forêt). Quelques éléments d'organisation de ce PCS sont présentés, avec un commandement des opérations de secours responsable des actions communales. Le Maire est au commandement, le DGS est RAC (Responsable des Actions Communales) et Mme SCHERER est correspondante incendie et secours.

Nous avons également le commandement des opérations de police et de gendarmerie (COPG). Ils ont été présents tout au long de la gestion de cette crise en mairie d'Annonay.

Au niveau de l'organisation, plusieurs cellules se sont structurées pour gérer cette crise :

- Communication,
- Technique et logistique,
- Secrétariat,
- Population,
- Ressources,
- Observateurs.

L'EVOLUTION DES DEBITS ET DES MESURES SUR LE BARRAGE DU TERNAY

Nous avons des remontées de la régie eau/assainissement de l'Agglomération, qui suit les débits du Ternay, du Syndicat des 3 Rivières qui a la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) et qui a équipé le bassin versant d'un certain nombre d'outils de mesure des débits. Des caméras prennent régulièrement des photos pour mesurer la hauteur de l'eau, notamment à l'entrée de la couverture de la Deûme à Annonay.

Vous voyez l'évolution des débits. Le Ternay, en entrée de barrage, a dépassé les outils de mesure. De la même manière, nous avons des contrôles à St Marcel. L'outil de mesure a été immergé sur l'entrée de la couverture. Nous n'avons pas les éléments en termes de débit mais la hauteur a été de 6 mètres par rapport au niveau de la rivière.

Nous pouvons voir aussi les cumuls de précipitations. Ils ont été importants du 8 au 9 octobre : de 100 à 130 mm sur le bassin versant, ce qui est assez comparable à la nuit du 16 et à la journée du 17 octobre. Nous attendrons les analyses précises des experts en la matière mais ces pluies sont probablement arrivées sur des sols très imbibés d'eau, ce qui a provoqué un ruissellement encore plus important.

Nous faisons face à une crue estimée à une fréquence de 50 ans, alors que les cartes d'aléas, qui évaluent le risque à considérer, se basent sur la crue centennale. Cela signifie que nous avons une chance sur 100 d'être inondés, ce qui indique que nous sommes face à un événement exceptionnel. Cependant, nous ne sommes pas encore au niveau de la crue centennale. Il est important de noter que cela concerne une section spécifique de la rivière, et que les occurrences de crue peuvent varier d'un ruisseau à l'autre, comme pour le Limony, la Deûme ou la Cance, ainsi qu'en fonction des zones en amont et en aval.

MESURES D'URGENCE PRISES LE JEUDI 17 OCTOBRE

Lors de cette première réunion de crise à 8 h 30, au vu des risques et des remontées d'information du Syndicat des 3 Rivières et de la régie des eaux, nous avons décidé d'évacuer le centre-ville, y compris les commerces. Nous avons demandé aux personnes en rez-de-chaussée de se réfugier au 1^{er} étage. Concrètement, nous avons fait du porte à porte et avons utilisé tous les outils type réseaux sociaux, radio et des alertes par téléphone. Dans le même temps, nous décidés d'évacuer les écoles primaires pour éviter d'avoir un flux car l'inondation était attendue avec un pic de pluie à 11 h. Le débordement est arrivé sur l'Avenue de l'Europe et la gare routière aux alentours de 10 h 20. L'alerte rouge émise par la préfecture est arrivée à 10 h 37 et le centre-ville était déjà inondé.

Des mesures de précautions et des ajustements nécessaires ont été pris suivant les consignes de notre PCS (interdiction de circulation). Nous avons également relayé les informations, notamment à la régie Goudard-Patot qui gère toutes les copropriétés de l'Avenue de l'Europe.

Après la crue et toutes les mesures qui ont été mises en place, la décrue s'est amorcée à 14 h. Il n'y avait quasiment plus d'eau sur le centre-ville. Nous avons pris les premières mesures de sécurisation et de nettoyage.

Nous avons armé le centre d'accueil et de regroupement (CARE) au gymnase de Faya pour l'accueil éventuel de personnes en situation de détresse ou d'impossibilité de regagner leur habitat.

Nous avons toujours une alerte rouge pour la fin de journée. Nous avons tenté d'avancer l'heure du rapatriement des élèves du secondaire, des collèges et lycées à 15 h et 16 h. Ça a été plus compliqué de se coordonner avec l'Education Nationale et la sous-préfecture puisque la communication à l'échelle départementale n'était pas en adéquation avec ce qui pouvait être constaté sur notre territoire. Nous avons eu de très nombreuses prises d'actes administratifs pour gérer ces actions.

Le soir du 17, les pluies prévues ont traversé la région rapidement, avec peu de cumuls sur le bassin versant. Nous avons maintenu le PCS sur la matinée du 18 octobre ainsi que la cellule de crise pour coordonner l'intervention des différents services de secours. La protection civile est arrivée en fin de matinée. Il a fallu mettre en place toute l'organisation des opérations de nettoyage et de sécurisation. Nous avons pris la décision d'évacuer les 67 résidents du Foyer de l'Europe sur le site du GOLA puisque le Foyer n'avait plus d'électricité, d'eau chaude, de chauffage et d'ascenseur. C'était compliqué du fait que c'était un public fragile. D'ailleurs, cette situation s'est retrouvée sur l'ensemble des copropriétés et résidences sociales du secteur du centre-ville car tous les ascenseurs étaient hors d'usage avec des personnes parfois fragiles, qui

ont des problèmes de mobilité et qui n'avaient plus de moyen de déplacement. Une attention particulière des équipes municipales et de l'Agglomération a été portée pour recenser les besoins et l'accompagnement nécessaire à mettre en œuvre.

Durant le week-end, il y a eu des actions constantes de nettoyage avec le SDIS, les équipes de la ville et de l'Agglomération, la protection civile, et nous avons pu avoir la chance de bénéficier d'une mobilisation exceptionnelle de plus de 500 bénévoles de 4 à 97 ans, qu'il a fallu aussi coordonner. Nous avons un point de ralliement sur la place des Cordeliers qui permettait d'orienter les bénévoles et de faire en sorte qu'ils puissent intervenir en sécurité. Il y a eu parfois des situations un peu périlleuses et il a fallu adapter les tâches en fonction des besoins. C'était compliqué d'envoyer des jeunes mineurs sur des secteurs à risques, notamment dans les caves, les commerces ou autres.

LES PREMIERS CONSTATS DES DEGÂTS

Les premiers dégâts ont été constatés sur les espaces publics. Nous avons 4 secteurs impactés sur la ville, de l'aval vers l'amont :

Riboulon – Fontanes :

- Les berges en aval de la couverture,
- Les 2 ponts Arnaud ont été submergés,
- Le bâtiment du secours populaire a été inondé avec des inquiétudes sur sa stabilité,
- L'aire de jeu en aval du pont Arnaud qui n'existe plus,
- Des effondrements importants sur l'Avenue Simone Veil : des trottoirs ont été emportés, plusieurs chaussées sur cette même avenue qui est à ce jour, toujours fermée à la circulation.

Centre-ville :

- Une soixantaine de commerces ont été touchés avec des dégâts plus ou moins importants. Certains ont été complètement submergés, l'eau ayant atteint le plafond,
- Le Foyer de l'Europe,
- La CAF/CPAM. Il y a eu un énorme travail pour évacuer toutes les archives dans le sous-sol et tous les locaux techniques,
- De nombreuses copropriétés et des bailleurs sociaux ont été impactés. Au moins 300 garages ont été inondés avec beaucoup de véhicules même si la plupart servaient de garde-meubles. A l'ouverture du portail, il y avait énormément de dégâts,
- La gare routière avec des dégâts liés au passage de la crue sur le mobilier et les espaces publics,
- Le skate park,
- La place des Cordeliers,
- L'Avenue de l'Europe,
- La place de la Mûre,
- Le rez-de-chaussée du parking de La Valette a été endommagé et à minima encombré de gravats, de boue, de végétaux emportés par la rivière.

Vidalon :

Situé à moitié sur la commune d'Annonay et à moitié sur la commune de Davézieux : l'Agglomération en rive gauche et l'entreprise MP Hygiène sur la rive droite.

- Le pôle entrepreneurial et le musée ont été inondés,
- Des berges se sont effondrées,
- La Via Fluvia a été en partie dégradée sur ce secteur,

- Les ponts ont été fortement soumis à la crue avec une inquiétude particulière sur ce bâtiment qui enjambe la Deûme. Vous avez peut-être pu voir les vidéos publiées par la commune de Davézieux. Il y a un barrage sur la rivière.

Nous n'avons pas eu le phénomène qu'a pu vivre la commune de Limony, qui a été submergée par un embâcle qui a obstrué le pont de la route départementale. L'ensemble du ruisseau s'est déversé sur une zone résidentielle qui n'était pas identifiée comme inondable. Nous avons eu la chance de ne pas avoir un scénario similaire à Annonay, ce qui aurait aggravé de manière considérable les dégâts et l'impact sur les différents sites de la ville.

Nous avons un piège embâcle qui a parfaitement fonctionné. Il a été réalisé par le Syndicat des 3 Rivières en 2014 ou 2016. Le Syndicat des 3 Rivières mène une gestion préventive des zones à enjeux, ce qui permet de limiter les bois emportés lors d'une crue.

Grosberty :

Le site de Grosberty, situé entre Boulieu et Annonay, a été très impacté. Des bâtiments d'activité ont particulièrement été touchés, notamment, l'entreprise FAURIAT. Sur la photo du bas, d'autres archives de la sécurité sociale ont totalement été ravagées. Le site était inaccessible puisque l'intégralité de la voie a été emportée.

Des dégâts extrêmement importants sur les réseaux d'eau et d'assainissement ont été identifiés. Nous sommes sur un chiffrage à 6 M€. Nous sommes sur une opération provisoire du pont canal qui permet de transférer les effluents de la rive droite à la rive gauche pour joindre la station Acancia. Nous allons reconstruire un pont provisoire qui va coûter 400 K€ afin de rétablir la connexion entre ce réseau qui va de la rive droite à la rive gauche.

Le barrage du Ternay a fait l'objet d'une opération importante avec les bénévoles des clubs sportifs pour désencombrer le barrage des embâcles. Il y a d'importants dégâts sur le chemin de ronde et sur les drains du déversoir. Quand le barrage est plein, il y a une surverse sur les détecteurs de crue et c'est la zone de réception de cette surverse qui a été emportée par les eaux. La Via Fluvia a été impactée sur 3 km avec différentes portions qui ont été emportées.

LA GESTION DE CRISE

Une vidéo reprend les événements du 17 octobre et des jours suivants :

- L'Avenue de l'Europe vue depuis le parking du SPAR,
- Le cinéma,
- La rue de Faya avec Super U à sa droite,
- La gare routière,
- L'arrière de l'Avenue de l'Europe au niveau du parking de La Valette,
- Quelques images de l'aire de jeux,
- Le Pont Valgelas,
- Un trou qui s'est formé dans la rue Sadi Carnot et dans lequel les pompiers sont tombés,
- L'intérieur des commerces,
- Des caves au-dessous du bar Le Nordic,
- Le déblaiement de la place des Cordeliers,
- Le retour des résidents du Foyer de l'Europe,
- Un gros sujet sur l'évacuation des remblais et encombrants,
- Inspection du lundi pour être sûr qu'il n'y avait pas eu de désordres causés par la crue sous la couverture.

Je ne sais pas combien de véhicules ont été évacués à la suite des intempéries. Nous aurons prochainement l'information.

LA MOBILISATION DES EQUIPES ET DES BENEVOLES

Le dimanche soir, la ville avait retrouvé un aspect « convenable » sur les espaces publics et la voirie. Un travail colossal a été réalisé sur l'évacuation des déchets dans les commerces, les parties communes et les garages des copropriétés, de la sécurité sociale, etc...

LA GESTION DE CRISE DURANT LA SEMAINE DU 21 OCTOBRE

Nous avons maintenu la cellule de crise toute la semaine suivante. Nous avons poursuivi les interventions de nettoyage et de curage ainsi que la coordination des différentes équipes. Nous avons priorisé les axes de circulation des espaces publics privatifs, les allées des garages où c'était compliqué d'enlever la boue. Il a fallu trouver des tractopelles Boom 4 pour les commerçants particulièrement impactés.

Il y a eu des travaux de sécurisation du Ternay et une opération importante sur Vidalon : le musée Canson, l'expertise de la couverture de la Deûme par un robot et un drone subaquatique. Nous avons aussi soutenu la commune de Limony sur tout l'aspect administratif car la gestion de crise était très compliquée.

Nous avons travaillé à la relocalisation anticipée de plusieurs services. Pour la CAF/CPAM, il y a l'installation à la Maison des Services Publics dans l'attente que le bâtiment situé à l'Avenue de l'Europe soit de nouveau fonctionnel. La CPAM a pu se relocaliser Avenue de l'Europe, à côté de la Tour des Cévennes. L'agence Coqueligo a été ravagée et elle a été relocalisée à la Maison des Services Publics. Le Secours Populaire accompagne 300 familles sur le territoire pour l'aide alimentaire. Nous avons voulu permettre le maintien de ce soutien. Ils ont été relocalisés en urgence au niveau des bâtiments à côté du local.

PERSPECTIVES

Sur l'évaluation des dégâts, ce n'est qu'une première évaluation, nous avons chiffré à 5 M€ les travaux à conduire sur les équipements de la ville : espaces publics, voirie, Avenue Simone VEIL, Avenue de l'Europe, Riboulon, Grosberty, Skate-Park.

Sur l'Agglo, nous sommes entre 6 et 7 M€ sur la Via Fluvia, Vidalon, le pont canal, les réseaux, la maison de la musique à Limony. Les élus et les équipes sont mobilisés pour évaluer et estimer les travaux engagés dans le cadre de la reconnaissance « catastrophe naturelle ». Nous avons reçu l'arrêté le 31 octobre 2024. Nous disposons d'un mois pour soumettre le dossier complet ainsi que pour les expertises d'assurance. Il faut prendre en compte à la fois les dégâts et leur coût en termes de préjudice, mais également les aménagements et travaux supplémentaires à réaliser, dont le chiffrage n'est pas encore disponible.

Nous souhaitons soutenir les sinistrés. Nous allons lancer une collecte de fonds au niveau du CCAS de la ville pour les accompagner (habitants ou commerçants). Au niveau de l'Agglomération, nous travaillons sur un fonds de solidarité pour venir en aide aux communes. A l'échelle de l'Agglomération, 20 communes ont été reconnues en catastrophe naturelle avec des dégâts plus ou moins importants. Les 4 communes les plus touchées restent Limony, St Marcel, Boulieu-lès-Annonay et Annonay. L'idée est d'examiner, au niveau de l'Agglomération, qui détient la compétence en matière de développement économique, comment apporter un soutien aux travaux nécessaires pour de nombreux commerçants, voire pour l'achat de matériel.

Nous avons consacré du temps à travailler avec les services de l'État et les avons rencontrés le 6 novembre. En parallèle, une révision des cartes PPRI est en cours, en prévision des risques d'inondation.

Aujourd'hui, nous étions en réunion avec la directrice régionale du CEREMA pour avoir des expertises sur les ouvrages, murs de soutènement, berges de rivières parce qu'il y a encore des évaluations que nous n'avons pas. Par exemple, sur l'Avenue Simone VEIL, nous ne savons pas dans quel état sont les gabions. La partie plus basse a été emportée. Un chiffrage doit également être réalisé, et nous devons nous renseigner sur les techniques à adopter pour reconstruire cette

voie, car il est essentiel de rétablir l'accès sud du centre-ville, tant pour l'accès quotidien que pour les services de transport scolaire (Coqueligo).

Nous aurons une réunion mercredi prochain pour définir les orientations d'aménagement. Au-delà de la simple réparation, il nous faudra réfléchir à l'avenir du bâtiment du Secours Populaire et des berges qui se sont effondrées. Partant du principe qu'il sera nécessaire de nous adapter à la rivière, c'est peut-être l'occasion de repenser différemment l'aménagement de ces berges. Cela demande un temps de réflexion, un temps d'expertise et une première rencontre avec l'ensemble des acteurs (CEREMA, Syndicat des 3 Rivières, Agence de l'Eau, DDT, préfecture) pour définir la méthode à suivre pour ces différents secteurs à enjeux.

Globalement, cette crise soulève des questions sur la forme de la ville, l'aménagement du territoire, la pertinence de certains projets et la manière de s'inscrire dans une démarche durable qui respecte le cycle naturel de l'eau tout en réduisant la vulnérabilité de notre centre-ville, de ses habitants, des lieux et des biens, en particulier dans les secteurs inondables. Nous sommes conscients qu'il existe non seulement les enjeux du centre-ville d'Annonay, mais aussi des problématiques spécifiques au quartier de Cance.

Nous avons vécu une crise sans précédent, un traumatisme. L'essentiel est qu'il n'y ait pas eu de victimes, bien que nous ayons été confrontés à des situations très périlleuses : un agent de l'Agglomération a été coincé dans le local de l'agence Coqueligo, des commerçants ont aussi été coincés et ont été contraints de défoncer des vitrines, il a fallu sauver des personnes au milieu des flots, un tractopelle est intervenu pour sauver une personne âgée qui se trouvait à la gare routière.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance et à adresser un grand merci aux agents municipaux, aux agents de l'Agglomération, aux agents du Syndicat des 3 Rivières, aux sapeurs-pompiers, aux policiers municipaux, aux gendarmes, aux très nombreux bénévoles qui sont venus par centaines de manière isolée ou dans le cadre d'associations, d'entreprises. Nous avons vu un très bel élan de solidarité.

Je tiens à remercier mon équipe pour sa présence et son engagement car la situation n'a pas été facile.

Merci.

Madame Antoinette SCHERER

Je m'associe pleinement à tous les remerciements que vous avez exprimés et je tiens à souligner la rigueur avec laquelle vous avez géré cette crise, M. le Maire. C'est tout à fait exemplaire.

J'ai participé à l'ensemble des cellules de crise et j'ai vu la rigueur et la façon dont vous avez mobilisé l'ensemble des agents en coordination, sans fausse note. La protection civile a noté qu'il n'y a pas eu de mésentente et que les choses ont coulé de source. Vous étiez présent jour et nuit sur tous les fronts. C'est un travail d'équipe mais vous étiez très présent.

Je tiens à remercier les agents qui ont contribué à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et participé aux différents exercices. Leur travail a été salubre car ces préparations ont indéniablement facilité la bonne coordination, particulièrement sous votre direction. C'était très bien coordonné, très bien géré. Bravo !

Monsieur Simon PLENET

Merci Mme SCHERER.

Monsieur Éric PLAGNAT

C'est difficile de s'exprimer sur ce sujet. Nous savons que ce risque existe mais généralement, il reste très théorique. Il y a une trentaine d'années, la population a été confrontée à des inondations

plus légères, là ce n'est pas comparable. C'est un vrai traumatisme collectif et individuel pour ceux qui ont beaucoup perdu et qui ont été impactés. Nous sommes encore dans cette période d'urgence, de l'action rapide. Un grand merci aux agents, aux élus et aux bénévoles qui sont intervenus.

Un gros travail a été fait sur ce plan de sauvegarde qui a permis d'éviter des drames humains. Ce plan sera à retravailler. Nous l'avons vu à travers les photos que vous nous avez exposées. L'alerte rouge préfectorale est arrivée tardivement après l'arrivée de l'inondation. Des questions seront à se poser sur le fait qu'un bus se dirigeait encore vers la gare routière un peu avant 10h et que des voitures circulaient sur l'avenue de l'Europe quelques minutes avant l'arrivée des inondations. Nous serons certainement amenés à réfléchir sur les améliorations de ce plan communal de sauvegarde, notamment sur le bouclage de la ville plus systématique. Heureusement, c'était la première fois qu'un tel dispositif était mis en place. Ces éléments devront être pris en compte une fois la phase d'urgence passée.

Parmi les mesures d'urgence et les perspectives que vous évoquiez, il y a cette voie sur berge, qui est absolument essentielle au quotidien, tant pour les services publics que pour l'activité économique. Nous constatons des difficultés de circulation importantes et, en ce qui concerne le soutien aux commerces, il sera crucial, une fois cette voie rétablie, de limiter les travaux qui pourraient perturber la circulation. Je suis convaincu que cela correspond également à votre objectif de ne pas aggraver les conditions de vie des commerçants et des Annonéens.

Vous avez raison, cette crue est exceptionnelle mais malheureusement pas unique. Il faudra prendre en compte tous ces éléments sur les réaménagements et les reconstructions qui seront réalisés. C'est un gros travail pour l'équipe municipale.

Vous évoquiez des chiffres et ce sont malheureusement des sommes importantes qui auront un impact durable sur la ville, en limitant la possibilité de mener d'autres projets sur le long terme. Au-delà du nettoyage déjà effectué, nous faisons face à des années impactées par cet événement.

Madame Nadège COUZON

Je voudrais m'associer aux propos de Mme SCHERER pour vous remercier personnellement, ainsi que votre équipe, pour tout ce que vous avez fait et pour votre présence constante. Je vous ai vu, ainsi que votre équipe municipale, à l'œuvre sur le terrain, jour et nuit. Je tiens à m'excuser pour l'expression, mais je vous ai vu littéralement « les mains dans la merde », toujours prêts à aider, sans jamais faire de distinction entre les personnes. Cela a été un élan de solidarité exceptionnel pour les habitants. En tant que commerçante et élue, ce sont des témoignages qui m'ont été nombreux et qui, en tant que commerçants, nous ont profondément touchés.

Il est important de souligner que vous avez organisé une réunion avec tous les commerçants, où nous avons tous essayé de trouver des solutions pour aider ceux qui, malheureusement, ne pouvaient pas rouvrir. Cela a été un débat long et difficile, avec de nombreuses questions douloureuses, mais vous avez été présents pour nous soutenir à chaque étape : tous les élus, tous les agents municipaux qui n'ont pas compté leurs heures. Ce soutien nous a profondément touchés, il nous aide à poursuivre, tout en apportant un réconfort à nos collègues qui, malheureusement, se trouvent dans une situation bien plus difficile.

C'est un ressenti. Comme vous dites, il y a un avant et un après. Je tenais à dire tout cela, parce que c'est vraiment important que tout le monde le sache.

Monsieur Simon PLENET

Merci Mme COUZON. Effectivement, il y a une attention particulière de l'équipe municipale depuis de nombreuses années sur le tissu commerçant de la ville. Nous avons mis en place beaucoup de soutien, que ce soit en termes d'accompagnement sur les travaux, d'animations commerciales, de soutien à la fédération, d'événementiel pour accompagner l'activité commerciale de la ville. Nous étions un peu abattus lorsque nous avons fait le premier bilan mais

vous l'avez souligné, il y a eu un élan de solidarité incroyable et entre commerçants aussi. Des commerçants ont fermé leur boutique pour aller aider ceux qui avaient été sinistrés.

Aujourd'hui, certains commerçants ont pu rouvrir et seront plus ou moins bien accompagnés par leur assurance, selon les contrats. Malheureusement, quelques-uns se retrouvent dans une situation très difficile, ayant tout perdu et n'étant pas toujours bien assurés. Vous pouvez compter sur M. CHAPEL et l'équipe municipale pour être à leurs côtés et faire en sorte de soutenir cette dynamique commerciale qui s'est renforcée depuis le début du mandat, avec l'installation de plus de 30 commerces dans la ville. Certains d'entre eux viennent à peine d'ouvrir, avaient investi dans leurs locaux et leur matériel, et ont tout perdu. Nous serons là pour les accompagner et les soutenir dans cette épreuve.

Effectivement, il y a eu un élan de solidarité extraordinaire, et comme vous l'avez souligné, M. PLAGNAT, le redressement de la ville sera long. Cependant, je suis convaincu que cet élan de solidarité s'inscrira dans la durée et que nous serons unis pour relever ce défi. La ville se redresse déjà par rapport à l'état dans lequel elle se trouvait après l'inondation, et je suis certain qu'après cette épreuve, elle sera encore plus forte.

Monsieur Clément CHAPEL

Effectivement, dès le lundi soir après les événements, nous avons rencontré l'ensemble des commerçants. Il était essentiel pour nous de leur exprimer notre soutien. Comme l'a rappelé le Maire, nous avons une réelle volonté de renforcer l'attractivité commerciale de notre ville. Ainsi, lorsqu'une boutique est inaugurée seulement 15 jours avant et qu'elle est ensuite dévastée, cela fend le cœur comme cela touche profondément pour tous les commerces impactés. C'est ce message que nous avons transmis à la Ministre lors de sa visite.

En effet, nous avons mis les bottes qui n'ont pas servi uniquement que pour la visite ministérielle ou pour les photos, nous nous sommes mobilisés jour et nuit avec les bénévoles et les services de l'Etat ont été à nos côtés.

Nous ne nous résignerons pas. Parmi les 70 commerçants sinistrés, une quarantaine ont pu rouvrir, et pour ceux qui nous ont fait part de leurs difficultés, nous suivons de près chaque situation individuelle. Nous les accompagnons au cas par cas, en veillant à leur apporter le soutien nécessaire sur tous les aspects possibles. Nous avons parlé du « avant », nous allons parler du « après ». Le « après », pour moi, a déjà commencé. L'urgence était de redonner vie à la ville et de relancer l'activité des commerces. Je trouve incroyable de voir à quel point la ville a retrouvé sa beauté et son dynamisme après ce qu'elle a traversé. C'est grâce à la mobilisation des services et de tous ceux qui se sont investis. Il s'agissait également de redonner vie à la ville par des animations.

Une semaine avant les inondations, nous rencontrions l'ensemble des commerçants avec lesquels nous avons coconstruit un programme pour les hivernales. Il est plus que jamais d'actualité. Nous avons renforcé les animations et les actions et surtout la communication avec la fédération. Ce soir, c'est l'occasion de le dire en Conseil Municipal : allez, revenez dans les commerces d'Annonay, ils ont plus que jamais besoin de vous. En tout cas, nous, l'équipe municipale, serons toujours à leurs côtés.

Monsieur Mohamed GUENNIF

Après les inondations du 17 octobre, je m'associe pleinement à vos réflexions et aux mots que vous avez choisis. Vous avez évoqué un élan de solidarité, et je tiens à vous remercier sincèrement. Les équipes municipales se sont pleinement mobilisées, tout comme toutes les personnes qui ont contribué. Je m'associe à cet élan de solidarité qui prouve que la ville a encore une âme et cette âme a un cœur qui bat. J'ai été très touché.

En tant que professeur, je tiens à vous féliciter tous pour la gestion de cette crise. Gérer le stress de certaines personnes et les rassurer n'a pas été facile, mais nous avons su mettre en place des actions, malgré les difficultés. D'un point de vue professionnel, tout le monde a répondu

présent. Dans la gestion de la crise, et à travers ce que nous avons vécu au quotidien ce jour-là, vous avez été excellents. Je ne souhaite pas revivre une telle situation, mais je tiens à insister sur ce point : vous avez été au top. Merci, au nom des citoyens que vous avez su rassurer.

Monsieur Romain EVRARD

Je voudrais prendre la parole en tant que Président du Syndicat des trois Rivières, et rebondir sur ce que vous avez évoqué Nadège, sur cet élan de solidarité qui est évident. Je voudrais juste témoigner de ce que je vois sur le terrain. Pour avoir rencontré de nombreux élus, le territoire du Syndicat des 3 Rivières, c'est 51 communes à cheval sur la Loire et l'Ardèche. J'ai également rencontré les élus du territoire de la Loire lors d'une réunion avec les services de l'Etat et de la préfecture de la Loire.

Je voudrais témoigner que ce principe de solidarité, je le retrouve aujourd'hui au niveau politique. Je pense que nous avons pris conscience qu'il était nécessaire de réfléchir ensemble. Sur un territoire qui est le nôtre qui fonctionne sur le principe d'un bassin versant, il faut se dire que les aménagements imaginés en amont ont un impact sur l'aval. Sur la question de l'eau, c'est un enjeu majeur qui nous concerne tous à la fois sur des périodes de grande sécheresse et à la fois sur des événements comme celui-ci. Nous devons nous saisir de ce sujet de l'eau et devons le réfléchir ensemble. Évidemment, il faudra reconstruire mais il va falloir définir ensemble ce principe de reconstruction. Pour vous partager ce travail que nous menons aujourd'hui et cette rencontre que nous avons faite avec les élus de la Loire et qui aura lieu avec les élus de l'Ardèche, nous pouvons vous dire que nous travaillons main dans la main avec les services de l'Etat parce qu'il est nécessaire de définir l'ambition politique que nous prenons en matière d'écologie. Et quand je parle d'écologie, je ne fais pas uniquement référence aux questions environnementales. Il s'agit aussi de notre capacité à réfléchir ensemble, à créer de la cohésion et du lien, tout en incluant le développement économique, les acteurs du monde économique, industriel et agricole. Je pense que nous sommes en mesure, avec toutes les connaissances que nous avons, d'imaginer des projets qui prennent en compte les enjeux environnementaux et les questions d'attractivité des communes, d'agriculture et d'industrie.

Je tenais à dire qu'il faudra tirer une leçon de ce que nous avons vécu. L'idée est de ne stigmatiser personne car ce que nous avons vécu est dramatique mais je suis convaincu que nous avons cette capacité d'avancer ensemble et de ne laisser personne sur le côté. Ce n'est pas soit la nature, soit le reste. Nous avons la capacité d'imaginer un aménagement qui prendra tout cela en compte.

Monsieur Simon PLENET

Effectivement, cela rejoint la question de l'aménagement du territoire. Depuis plusieurs années, nous travaillons sur un PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec un volet Habitat) qui s'inscrit pleinement dans cette démarche d'être plus respectueux du cycle naturel, que ce soient des rivières ou de la biodiversité en général, qui vise à préserver nos terrains agricoles, à limiter l'artificialisation des sols et toutes les conséquences qui peuvent en découler. Nous parlons souvent de l'imperméabilisation des sols, mais nous comprenons bien que, par rapport au cycle de l'eau et à l'aménagement de notre territoire, ce phénomène est le résultat d'un développement qui a eu lieu partout en France pendant des décennies. Ce n'est pas une critique de nos prédécesseurs, mais un constat. Regardez ce qu'est devenu Annonay en 30 ou 40 ans. A la fin des années 60, Annonay avait 21 000 habitants. Elle était structurée avec les emplois le long des rivières où la force hydraulique était tirée pour la production industrielle. L'habitat était concentré sur des pentes et nous avions des commerces en rez-de-chaussée des immeubles. La rue de Tournon en est l'exemple typique.

Puis, nous avons commencé à vider les villes, notamment Annonay, avec l'étalement urbain des grands ensembles, puis l'étalement urbain de la périphérie avec l'explosion des communes autour d'Annonay, la création de zones commerciales. Des commerçants avec moins d'habitants, cela est compliqué mais si en plus, ils sont concurrencés par des zones commerciales, vous

imaginez la suite. Nous avons aussi quitté ces bâtiments industriels pour construire des usines peut-être plus fonctionnelles mais finalement, au début des années 2010, Annonay n'avait plus que 16 450 habitants et avait perdu 25 % de sa population. Des dizaines de milliers de m² de bâtiments industriels, économiques, sont hors d'usage. Nous avons encore de nombreux vestiges même si nous essayons de porter des projets pour leur donner une seconde vie. En 2010, il y avait 30 % des cellules commerciales qui étaient vides. Actuellement, nous sommes à 14 %. Depuis, il y a eu une amélioration mais nous montrons aussi l'impact sur le commerce. 30% des logements étaient vides. A côté de cela, nous avons construit des villas tout autour d'Annonay. Ce phénomène est vrai à Annonay mais il est vrai dans n'importe quelle ville de taille moyenne. Il a été plus ou moins accentué mais le constat est là aujourd'hui. C'est pour cela que le législateur, et je ne parle pas de politique, avait mis en place le 0 artificialisation nette qui visait à stopper cette consommation déraisonnable de foncier, d'espaces naturels, d'espaces agricoles, toujours consommer plus pour des zones d'activité, pour des zones commerciales, pour de l'habitat.

Parallèlement, nos centres-villes se vidaient car il devenait de plus en plus difficile de réhabiliter des bâtiments lorsqu'il n'y avait plus d'habitants. Cette dynamique a changé, mais elle reste encore un peu incertaine aujourd'hui. Ce phénomène découle d'une orientation qui a déstructuré le rôle des villes, avec une urbanisation, qu'elle soit commerciale, industrielle ou économique. C'était l'objet de notre PLUiH qui s'intégrait pleinement dans ces orientations-là pour diminuer la consommation des espaces naturels, des espaces agricoles, peut-être pas suffisamment. La question reste ouverte. Nous allons déjà finir celui-ci avant d'envisager une révision.

Au-delà des enjeux écologiques et environnementaux, nous constatons que nous avons perdu ce qui donnait du sens à une ville. Nous y avons rassemblé l'emploi, l'habitat et le commerce, pour ensuite les disperser en périphérie. Lorsque nous observons ce qui se passe dans ces zones périphériques, où nous votons vote parfois pour rejeter l'autre, nous pouvons nous dire que c'est dans les villes que nous pouvons réellement assurer la cohésion et la mixité sociale. Or, ce n'est pas ce que nous retrouvons dans le modèle de développement que nous avons plus ou moins soutenu, souvent de manière involontaire, pendant des décennies. Dans ces zones périphériques, chacun vit un peu replié derrière ses haies de thuya, sans cohésion, sans commerces, sans véritable vie sociale qui crée du lien. Ce n'est là qu'un partage de mes réflexions d'aujourd'hui.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

M. le Maire, vous auriez pu ajouter dans les questions historiques que nous avons abordées — et que nous ne ferions probablement plus aujourd'hui — la couverture de la Deûme. Il y avait également, dans les années 60, un intérêt pour développer des logements plus grands au centre d'Annonay. Ce sont toutes ces questions que nous devons nous poser en tant qu'élus.

Je voulais m'associer aux remerciements, tout d'abord à vous, car gérer un centre de crise est toujours une tâche extrêmement complexe, stressante et longue. Des centaines d'informations arrivent simultanément, et il faut trancher rapidement, faire des choix, parfois bons, parfois mauvais. Le fait qu'il n'y ait eu aucune victime à Annonay est déjà une satisfaction énorme, car cela n'était pas du tout garanti. Il y a une véritable question de gestion de crise et de conscience du risque. Par exemple, lorsque nous avons vu des gens filmer sur les ponts, à Boulieu-Lès-Annonay, pour observer le niveau de la Deûme, et qu'à peine deux minutes plus tard, ces ponts ont disparu sous les eaux. Si le Maire de Boulieu-Lès-Annonay n'avait pas pris la décision de fermer ce pont, il y aurait eu des victimes. Ce sont toutes ces décisions cruciales et très concrètes qui ont dû être prises durant cette journée épouvantable. Pour cela, je tiens à vous remercier.

Je voulais remercier Antoinette SCHERER, qui nous avait présenté son Plan Communal de Sauvegarde en espérant qu'il ne servirait jamais. C'est toujours un défi de tout prévoir, tout en espérant que certaines choses ne se produiront pas.

M. Le Maire, vous avez bien fait de rappeler que nous étions dans une crise que vous avez qualifiée de cinquantennale, c'est-à-dire que la crue centennale sera plus forte. Je simplifie à

l'extrême mais ça peut revenir, ça arrivera, nous le savons. Quand nous parlons d'une crue cinquantennale, cela signifie qu'elle survient en moyenne tous les 50 ans. Cela peut arriver dès l'année prochaine, ce que nous ne souhaitons pas. Mais il faut être prêt et réinterroger toutes les pratiques qu'il y a eu pendant cette gestion de crise, comprendre pourquoi l'alerte rouge de météo France est arrivée à 10 h 15, 10 h 30 en préfecture, 10 h 35 sur la ville d'Annonay. Heureusement, les commerces ont été évacués avant 10 h. Il est important de comprendre ces points très concrets et de se rappeler que si nous n'avons pas eu de mouvements de panique ni de tentatives d'évacuation désorganisées, il convient peut-être de réinterroger certaines pratiques dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Par exemple, la question de l'alerte : comment pouvons-nous toucher ceux qui n'ont pas de smartphone et qui ne peuvent pas être alertés par la préfecture ou les assurances ? Bien que nous soyons heureux que tout se soit déroulé dans les meilleures conditions possibles, la question se pose : comment réagir face à de telles situations ? Comme vous l'avez très bien expliqué, il s'agit de repenser nos aménagements publics et privés. Beaucoup de questions se posent pour tous les élus de ce Conseil.

Je voulais remercier tous les élus qui ont été mobilisés, votre équipe, tous les agents, tous les différents acteurs publics que vous avez cités : le SDIS, les forces de l'ordre et de gendarmerie, la police municipale, le Département qui a été très mobilisé sur toutes les routes départementales pour sécuriser les routes qui s'effondraient, et après, pour essayer de s'inscrire dans la durée. Je pense que la grande difficulté de cette crise, au-delà de l'émotion et de la pression qui arrivent le jour-même, va s'inscrire dans la durée parce que les stigmates seront longs. Les questions seront longues à travailler.

Merci d'être aux côtés de la population et des commerçants. Le Département essaiera d'être à vos côtés du mieux qu'il pourra. C'est un soutien qui se fera dans le long terme pour reconstruire la ville. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Lorsqu'un événement comme celui-ci survient, la solidarité qui s'est exprimée dans la ville, à travers les associations, bénévoles et citoyens, est vraiment remarquable. Je rappelle la devise de notre ville : « Citoyens, toujours citoyens ». Cela nous donne des raisons d'être optimistes et de croire que nous pourrions repartir sur de bonnes bases, à condition que tout le monde continue à s'engager.

Monsieur Simon PLENET

Merci.

La question de la couverture dépasse celle d'une simple rivière recouverte : c'est tout un centre-ville qui a été transformé. Vous avez vu les cartes postales qui ont été publiées, montrant qu'à l'époque, la rivière était bordée de bâtiments de chaque côté, directement construits au bord de l'eau, sans aucun commerce. Sur le quai Bertrand, il reste encore un vestige de façade dans ce secteur. Globalement, c'est la ville elle-même qui a été déconstruite puis reconstruite, avec cette couverture, ainsi que tous ces nouveaux immeubles dans l'îlot Europe, entre la rue Sadi Carnot et l'avenue de l'Europe, et également entre La Valette et l'avenue de l'Europe.

Bien sûr, un bilan de cette gestion de crise sera effectué, et l'un des points à améliorer pour nous prémunir de futurs événements sera probablement le développement de la culture du risque. Malgré l'alerte, certains sont restés dans les commerces, et d'autres ont traversé l'avenue de l'Europe inondée. Il faut savoir qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un mètre d'eau pour être emporté, compte tenu de la vitesse de l'eau. La culture du risque est donc un sujet clé qu'il faudra aborder de manière plus large. À mon avis, c'est un point crucial pour prévenir tout drame à l'avenir.

Concernant la solidarité, elle a été bien présente pendant la crise, et j'espère qu'elle se poursuivra dans la phase de reconstruction. Je me permets de souligner que nous attendons un accompagnement important de la Région, du Département et de l'État. En particulier, l'État, dans le cadre du classement en catastrophe naturelle, qui permet de débloquer une dotation de solidarité pour financer la part des dégâts non couverte par les assurances. En effet, les assurances prendront en charge les bâtiments, mais tout ce qui concerne les réseaux, la voirie et les espaces publics est souvent mal indemnisé. C'est grâce à cette dotation de solidarité que

nous pourrons espérer obtenir des financements. Cependant, les premiers retours indiquent qu'en moyenne, pour des situations similaires, seuls 20 % des coûts sont couverts. Cela sera sûrement insuffisant, car il restera toujours un reste à charge très significatif. Nous comptons sur la solidarité de l'État pour mobiliser d'autres outils de financement, mais aussi sur la Région et le Département

Madame Antoinette SCHERER

Je voulais préciser que ce qui a certainement contribué au fait qu'il n'y ait pas eu de victime lors de ces événements avec une soudaineté importante, c'est que personne n'est descendu dans son garage ou dans sa cave pour aller chercher quelque chose. Dans le Var, il y a plusieurs années, 20 personnes ont péri dans des crues éclair dans leur sous-sol. Malheureusement, en Espagne, beaucoup de gens sont allés chercher leur voiture. Aller chercher sa voiture, c'est prendre un danger insensé pour un bien matériel. Nous avons eu beaucoup de chance que personne ne soit allé chercher sa voiture.

La culture du risque que nous devons avoir, c'est déjà de dire « restez chez vous, montez au 1^{er} étage et surtout n'allez pas chercher quoi que ce soit dans un sous-sol ». C'est prendre des risques absolument inconsidérés dans ce type de situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir

DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

PREND ACTE de la présentation de la communication du Maire relative aux inondations du 17 octobre 2024 et à leurs conséquences.

Monsieur Simon PLENET suspend la séance à 19h45 pour donner la parole au public.

Reprise du conseil municipal extraordinaire à 19h51.

CM_2024_066 - Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Monsieur Simon PLENET, commente la présentation suivante :

« Présentation Rapport CRC gestion ville »

Présentation mise en ligne sur le site internet de la commune d'Annonay :

Rubrique Ma ville > Le Conseil Municipal > Conseils municipaux > Conseil Municipal extraordinaire du jeudi 07 novembre 24.

La commune d'Annonay a été soumise à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de sa mission de contrôle dévolue par l'article L.211-1 du code des juridictions financières.

Ce contrôle visait à examiner, pour les exercices 2018 et suivants, la régularité et la qualité de la gestion de la commune, et comportait une partie spécifique relative à une enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport.

Se prononçant sur la régularité des opérations et l'économie des moyens employés, et non en termes d'opportunité des actes pris par les collectivités territoriales, les CRC cherchent d'abord à aider et inciter ces dernières à se conformer au droit, afin de prévenir toute sanction.

La chambre a d'abord adressé à l'ordonnateur, le 21 juin 2024, un rapport d'observations provisoires, auquel il était invité à répondre dans un délai de deux mois. Une fois la réponse reçue, la chambre a adressé son rapport d'observations définitives le 12 août 2024, auquel la Ville a apporté une réponse définitive. Le rapport définitif et la réponse définitive apportée par la commune doivent alors être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité dès sa plus proche réunion au cours de laquelle il donnera lieu à débat.

Par suite, ces documents deviendront des documents communicables à toute personne qui en fait la demande.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Juridictions Financières,

CONSIDÉRANT que par courrier du 19 janvier 2024, le Président de la CRC Auvergne Rhône-Alpes a informé Monsieur le Maire de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion à compter de l'année 2018,

CONSIDÉRANT les échanges intervenus entre la commune d'Annonay et le juge responsable du contrôle entre les mois de janvier à septembre 2024

CONSIDÉRANT que le rapport d'observations définitives a été arrêté par la CRC et officiellement notifié à la commune d'Annonay le 17 septembre 2024, avec la réponse annexée de la commune,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du code des juridictions financières le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat,

Monsieur Simon PLENET

Il y a un sujet que nous avons évoqué au début de ce conseil municipal. Comment allons-nous financer les coûts de reconstruction ? Comment allons-nous être accompagnés par nos assurances ? Comment l'Etat va être à nos côtés à travers le fonds de solidarité ? J'insiste beaucoup mais je crois que nous avons des signaux convergents de la Préfète et du sous-Préfet sur la mobilisation de la DETR et de la DSIL, prioritairement sur les communes qui ont subi de gros dommages. Nous pouvons nous attendre à une solidarité forte de l'Etat, en espérant qu'elle soit similaire sur les autres collectivités qui nous accompagnent sur nos investissements. Les annonces gouvernementales dont nous attendons la traduction dans les semaines à venir et la prise en compte des dégâts générés par la crue laissent planer une incertitude sur l'année 2025.

Monsieur Éric PLAGNAT

Ce rapport de la CRC retrace ce qui est dit dans nos débats et ce que nous évoquons dans les séances consacrées aux sujets budgétaires, sur le budget primitif, sur le CFU. Nous n'avons pas tout à fait la même lecture que vous.

Parmi les recommandations, certains sujets peuvent être perçus comme polémiques, notamment les indemnités liées aux marchés publics. Il est important de le souligner. Il s'agit d'éléments

mineurs, et en aucun cas le rapport ne met en évidence des irrégularités. Il ne s'agit pas de détournement de fonds.

Pour parler de la gestion des ressources humaines et de l'engagement des agents, ce qui ressort du rapport, ce n'est pas simplement un traitement de cas individuels ou une attaque sur les agents, mais peut-être de fiabiliser un certain nombre de remontées de données, favoriser le pilotage. C'est avoir des lignes directrices de gestion plus fortes.

Finalement, une amélioration de gestion peut éventuellement porter préjudice à la mise en œuvre ou à l'efficacité du service public. Vous disiez que ça partageait votre constat. Le rapport et ce que disent les magistrats de la CRC viennent aussi partager le notre. Il est noté que le fonctionnement courant de la commune sur son budget quotidien ne permet pas de dégager les ressources suffisantes pour investir. Ça va être d'autant plus marquant car comme vous l'avez dit, malgré toutes les aides et le soutien, il y a des sommes conséquentes à engager pour la réparation de la ville.

Le rapport souligne effectivement les améliorations apportées en 2023, notamment l'adaptation du PPI à la baisse, comme nous l'avons évoqué. Cependant, la CRC attire notre attention sur le fait que ces événements ne suffiront pas à garantir une gestion durable, et qu'une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement sera nécessaire pour rétablir de véritables équilibres financiers, et ne pas simplement éviter de retomber sous les seuils d'alerte. Cela va également nous offrir des perspectives avec des lignes directrices claires pour les futurs budgets, afin de prendre en charge tout ce qui devra malheureusement l'être.

Le taux d'imposition est aussi analysé comme déjà élevé par la CRC. Heureusement que l'Agglomération ne va rien prélever en termes d'impôts puisqu'effectivement, les taux sont déjà très élevés. C'est aussi un point d'alerte que nous devons avoir en tête. Ce sont des éléments qui reprennent et qui viennent appuyer ce que nous évoquons à chaque conseil : il est nécessaire de rester vigilant et de déployer des efforts supplémentaires en matière de gestion et de pilotage pour assurer une amélioration durable, et ainsi pouvoir continuer à investir et réparer la ville.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Je suis assez satisfait du rapport qui a été réalisé parce que beaucoup d'éléments que nous avons abordés en conseil sont repris en synthèse. Vous avez fait une présentation un peu rapide.

3 points ressortent. Habituellement, nous évoquons de nombreux sujets sur lesquels vous nous écoutez de temps en temps mais pas tout le temps, et ces points sont largement mentionnés dans le rapport.

Cette année, le sujet favori des contrôleurs de comptes était la politique du sport puisque c'était l'année des jeux olympiques. Ils ont analysé toutes les collectivités locales pour voir comment le sport était géré. Ils reprochent un seul point, au-delà de l'entretien et de l'investissement dans des infrastructures sportives dont certaines doivent être revues et corrigées, celui du traitement de la tranche 15-25 ans. Ils pointent le fait que vous avez modifié la charte sportive, ce qui répond à l'une de nos demandes formulées à la fin du dernier conseil du précédent mandat, dans le but d'établir une véritable politique sportive.

Juanita mentionnait que cela faisait 15 ans que la charte sportive n'avait pas été revue. L'objectif est précisément d'établir une véritable politique du sport, et non simplement de récompenser. La CRC souligne que la nouvelle charte sportive marque un véritable tournant vers une politique sportive cohérente, et qu'il faut continuer à la développer dans ce sens.

Je sais M. Le Maire, que vous répondez à la CRC que les 15-25 ans ne sont pas très nombreux à Annonay parce que tout le monde part à l'extérieur. La réponse est que nous avons de belles études supérieures à Annonay et donc, il faut vraiment travailler sur cette tranche d'âge. De plus, nous avons tous les jeunes travailleurs qui entrent dans cette tranche d'âge, et la CRC souhaite voir se développer une politique nationale qui puisse être appliquée à l'échelle d'Annonay. Je pense que nous pouvons aller encore plus loin. Des actions ont déjà été entreprises, et nous en avons discuté et soulevé ces points lors du dernier conseil.

Le rapport aborde de nombreux aspects concernant la gestion des ressources humaines, et il vaut la peine d'y prêter attention dans le détail. Il y a plusieurs points sur lesquels nous vous avons déjà alertés. Sur le régime des sujétions, je remarque que vous n'êtes pas d'accord avec la CRC et de manière assez étonnante, la CRC dit exactement mot pour mot ce que nous avons dit au Conseil Municipal, notamment les points qui nous paraissaient bons et surtout les points qui nous paraissaient illégaux.

Je constate que lorsque l'opposition soulève ces points, cela n'a pas beaucoup de valeur et il est souvent dit que nous nous trompons. Je suis donc surpris de vous entendre dire que ce sont également les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes qui se trompent.

Monsieur Simon PLENET

Je n'ai pas dit qu'ils se trompaient, j'ai dit que nous avons une analyse différente.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Ce qui me rassure, c'est que l'opposition a la même analyse que la CRC sur ces questions-là très précises. Je vous donne un exemple : nous donnons 4 jours de sujétion à des agents, soit parce qu'ils ont un poste debout, soit un poste assis, soit un poste bruyant. En fait, nous donnons ce que dit la CRC, c'est-à-dire que vous avez fait une réflexion de bon sens en voyant passer le règlement en vous disant que cela ne vous paraissait pas très légal. Ça ne s'appelle pas une sujétion. C'est intéressant d'écouter aussi ce que dit l'opposition.

Je suis d'accord avec vous sur la gestion des ressources humaines mais sur la question des primes de départ à la retraite, quand la CRC vous dit que la façon de verser est opaque et illégale et que vous dites que vous verrez cela en 2026, je m'en étonne. Ce sont des choses que je découvre. Sans la CRC, nous ne l'aurions pas vu. Je vois que si des dispositions sont opaques et illégales, il est temps dès aujourd'hui de les arrêter ; ce qui veut dire que derrière, se pose la question du plan de travail des agents qui est insuffisant pour certains, où la CRC écrit textuellement que cela a un impact sur la qualité du service. Ce sont des éléments à prendre en compte et retravailler nécessairement. Au moins, vous êtes sûr que vous ne vous trompez pas.

En revanche, quand vous dites que la CRC demande la badgeuse et que vous répondez que vous préférez avoir une approche managériale, je suis tout à fait capable de l'entendre et c'est un vrai choix de management qui se défend. J'ai trouvé intéressante la réponse que vous avez donnée à la CRC sur ce point-là ainsi que sur la gestion des ressources humaines. D'ailleurs, vous l'avez très bien rappelé lors de votre intervention sur la question des inondations. Nous ne prenons pas la badgeuse quand nous allons sauver des gens, nettoyer la ville, travailler auprès des habitants d'Annonay. Je vous suivrai. De plus, ils ne disent pas que c'est illégal, c'est une recommandation. Nous ne sommes pas obligés de la suivre et je ne vous inciterai pas à la suivre.

Plus généralement, concernant la gestion des ressources humaines, il y a un graphique intéressant sur l'évolution du personnel de la ville d'Annonay. Ils soulignent que, lors du transfert de certains personnels à l'Agglo dans le cadre des transferts de compétences, des questions peuvent se poser concernant la gestion des ressources humaines. Cela rejoint ce que nous avons déjà évoqué lorsque nous avons travaillé sur les questions du temps de travail, de la rémunération du personnel et du nombre d'agents. Il est nécessaire de réfléchir à une meilleure rémunération des agents et à une gestion plus maîtrisée de leur nombre au sein de la ville d'Annonay. Ce sont des points qui ressortent clairement du rapport de la CRC et sur lesquels vous devez travailler.

Le point le plus important du rapport porte sur la fragilité des finances de la ville. Évidemment, ils passaient avant les événements terribles que nous avons eus qui n'ont pas amélioré les finances de la ville. Mais nous sommes déjà dans une période de grande fragilité. Je relis : « le fonctionnement courant de la commune ne dégage pas de ressources suffisantes pour financer des investissements ». Ils n'ont aucun sens. Nous avons des capacités très faibles pour investir et qui ne permettent pas facilement de tenir le plan d'investissement. La deuxième phrase du

rapport : « le niveau de dette par habitant est supérieur à celui des communes de taille équivalente ». Lorsque vous avez pris la direction de la ville il y a trois ans, celle-ci était très peu endettée. Nous voyons qu'en 4 ans, nous sommes passés d'une première classe et arrivons vers la queue de la classe. C'est extrêmement inquiétant en termes de trajectoire des finances. Nous vous avons alerté de nombreuses fois lors de ce Conseil. Vous nous avez dit que nous criions au loup et que la CRC vous exonèrerait. La CRC annonce que le niveau de la dette est supérieur à celui des communes de taille équivalente.

Le troisième point qu'elle soulève sur la fragilité forte des finances, c'est que la capacité de désendettement approche du niveau d'alerte dès 2023. Vous avez pris un certain nombre d'actions correctives notamment dans votre plan d'investissement. En examinant votre plan d'investissement, on constate que les cofinancements sont difficiles à obtenir, car ils dépendent de fonds européens ou de financements de l'État. Quand vous dites que les fonds d'Etat vont probablement être concentrés sur la question des inondations, ils ne nous financeront pas une deuxième fois sur la question du droit commun.

La CRC utilise le mot « fragilité ». Concernant la fiscalité, ce n'est pas un levier activable, même si elle regrette, Mme SCHERER, que vous ayez fait un geste salué par les contribuables de la ville d'Annonay sur la taxe foncière il y a quelques années. Voilà le portrait dressé par la CRC. Évidemment, ce n'est pas un portrait sur lequel elle vous donne des recommandations. En revanche, elle nous alerte très fortement. Nous n'étions pas dans le cadre avant que les inondations arrivent. Ça va être assez compliqué à gérer mais ça l'était avant les inondations.

Je suis heureux que les interventions de l'opposition aient un sens. Nous ne faisons pas des interventions pour polémiquer pour le plaisir. C'est vraiment pour alerter.

Monsieur Patrick SAIGNE

Je m'étonne de votre analyse de la CRC parce que j'ai l'impression de passer à côté de quelque chose. La CRC compare beaucoup Annonay avec les autres communes de taille identique ou proche. La différence, c'est qu'Annonay est une ville centre et qu'il n'y a rien autour, et que toutes les infrastructures de centralité sont à Annonay, comme dans la plupart des villes d'Ardèche. Les villes d'Ardèche ne sont jamais intégrées dans une grande Agglomération, sauf peut-être Guilherand-Granges.

Si nous comparons une ville de 17 000 habitants dans le Nord Ardèche avec une ville de même taille qui est calée dans l'agglomération lyonnaise ou parisienne, vous comprenez bien qu'au niveau des dépenses et donc des besoins de financement, nous sommes sur des choses radicalement différentes. Une commune de la banlieue grenobloise n'a pas du tout les mêmes taux d'imposition qu'une commune située au centre. Il faut vraiment comparer avec des villes similaires. Et si nous comparons avec les villes Ardéchoises, nous nous apercevons que tout le monde a à peu près les mêmes taux sur le foncier bâti : 44, 45, 48 %. Si nous regardons la dette par habitant, Annonay reste encore la ville ayant la dette la plus faible. Si nous comparons Aubenas, Tournon, Guilherand-Granges, etc., ils ont encore une dette par habitant beaucoup plus élevée que la nôtre.

Je veux bien que nous soyons alertés, mais Annonay porte historiquement des dépenses de centralité très fortes. Effectivement, c'est le contribuable annonéen qui paie et c'est une vraie difficulté. Vous dites que les taux à Annonay sont très élevés. Ils n'ont jamais augmenté depuis 22 ans. Ils ont baissé durant les 3 années de mandat de Mme SCHERER. Je parle des taux parce que si nous parlons des bases fiscales qui sont des mécanismes obligatoires liés à l'État et liés à l'inflation. Le Maire n'a pas la main sur l'inflation en France.

En effet, nos marges financières ont baissé car nous avons fait le choix politique de ne pas augmenter les impôts malgré l'explosion des prix. Tournon a augmenté ses impôts 2 fois, Guilherand-Granges a augmenté les impôts. Quand nous augmentons les impôts, automatiquement, le budget de fonctionnement, l'épargne brute et les marges augmentent. Quand nous voulons nous passer de cela parce que nous estimons que les Annonéens prenaient « des coups sur la tête » avec leur propre augmentation de contraintes financières, de leur facture

d'électricité, nous avons fait le choix et donc, de faire un effort, de réviser notre rythme d'investissement pour nous adapter à une nouvelle situation financière que nous avons subie et que nous n'avons pas décidée, de maîtriser nos dépenses et de faire des économies. Ce sont des processus longs. Heureusement, je peux dire que vous avez mené, notamment toi Romain, des efforts sur la réduction de la consommation d'énergie ; nous sommes à plus de 25 % de baisse de notre consommation d'énergie depuis 2020. Évidemment, le prix de l'énergie a été multiplié par 2 ou 3 mais heureusement que nous avons eu cette baisse.

Nous avons fait des choix politiques de ne pas augmenter les impôts, ce qui signifie que pour maintenir une situation saine, il faut faire attention sur d'autres points. Cela prend du temps, nous l'avons engagé, M. Le Maire l'a dit. Nous récupérons quand même, juste par des efforts de la collectivité et sans d'aide de l'Etat, 25 % de taux d'épargne brute supplémentaire en 2024. Nous allons continuer ainsi mais comparer avec des banlieues qui ne paient pas la plupart de leurs dépenses d'équipement, et nous qui payons tout, ce n'est pas adapté.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

C'est ce que dit le magistrat.

Monsieur Patrick SAIGNE

Oui, c'est ce que dit le magistrat mais je pense que si j'ai compris qu'il y avait une différence entre les villes de banlieue et les villes centre, vous l'auriez peut-être vu aussi.

Monsieur Jérémie FRAYSSE

Je souhaitais revenir sur le premier point et sur la politique sportive des jeunes adultes. Je ne dirais pas 15-25 ans chez nous parce que ce sont plutôt des adultes. Les adolescents sont vraiment pris en compte car dans la nouvelle charte sportive, un vrai effort a été fait sur la jeunesse.

Je voudrais remercier le service des sports et l'OMS pour le gros travail qui a été effectué, qui a pris du temps et nous voyons qu'il est salué par la CRC, donc c'est satisfaisant.

Je voulais faire le lien avec le sujet des inondations. J'ai vu les jeunes de 15-25 ans avec des bottes, des pelles, des seaux. Ils étaient avec leurs clubs sportifs, avec leurs maillots. Cela signifie qu'ils ont un vrai attachement à leur club, à leur collectif et à leur commune. J'étais vraiment ravi de les voir et je veux remercier très chaleureusement les présidents des clubs sportifs, l'OMS, les bénévoles, les jeunes, les parents. Quasiment tous les clubs ont participé. Je n'ai pas du tout été étonné de leur engagement et je voulais vraiment les remercier publiquement lors de ce Conseil.

Monsieur Simon PLENET

J'ai été étonné de la différence de discours entre M. PLAGNAT et M. QUENETTE.

Je ne suis ni expert, ni juriste. Je fais confiance à mes équipes. Quand nous disons que notre règlement du temps de travail est légal, il faut avoir à l'esprit que le prononcé sur ce point ne relève pas de la CRC, mais du contrôle de légalité. Et notre règlement sur le temps de travail est passé au contrôle de légalité. Donc si à un moment donné vous avez un souci avec notre règlement sur le temps de travail, vous attaquez le règlement et nous verrons ce qui se passe.

Je précise, et vous le savez comme moi, que je trouve l'approche qui en est faite quelque peu malhonnête. Ce règlement a été construit avec un historique, et vous savez très bien qu'il y avait des congés d'ancienneté dans cette collectivité, qui ne pouvaient pas être maintenus avec le nouveau régime indemnitaire et le nouveau règlement sur le temps de travail. Nous avons fait ce choix-là et vous le savez très bien. C'était parce qu'il y avait des acquis de nos agents, et

clairement le règlement sur le temps de travail s'est construit avec cet historique-là sur des congés d'ancienneté qui étaient en moyenne de 4 ou 5 jours pour les agents d'un certain âge.

J'ai l'impression d'avoir toujours le même discours et ça devient lassant. Je condamne aussi vos méthodes.

Sur la question de la fiscalité, oui le taux de la ville est important mais si vous lisez le rapport, il est précisé que le taux sur la fiscalité des ménages à l'Agglo est proche de 0, la taxe foncière sur le bâti est de 0. Ce n'est pas une histoire de niveau de fiscalité, c'est la bonne répartition de la fiscalité et du coup, des recettes et des charges.

C'est un sujet que nous aurons le temps d'aborder, qu'il faudra certainement travailler dans la durée à travers un pacte financier fiscal à l'échelle de l'Agglo, pour peut-être équilibrer les choses.

Sur le sujet des recommandations, ce sont les points les plus cruciaux pour la CRC où ils nous demandent d'agir. Quand vous regardez les rapports d'autres collectivités, d'autres communes, clairement il est recommandé de baisser les investissements, diminuer la dette, augmenter la marge de cofinancement. Nous n'avons pas tout cela. Donc arrêtez de faire croire que c'est l'Alpha et l'Omega de ce rapport, ce n'est pas vrai. La situation financière fait l'objet d'une analyse et elle rejoint celle que nous avons déjà réalisée à plusieurs reprises. Il était indiqué que la période la plus compliquée serait 2023, et effectivement, ça l'a été. Nous avons fait le choix politique de ne pas augmenter les impôts parce qu'ils sont élevés à Annonay, mais comme dans toutes les villes centre ; nous pouvons encore vous donner les chiffres de Privas, Aubenas, etc...

Monsieur Éric PLAGNAT

Nous n'avons pas les constats.

Monsieur Simon PLENET

Je ne vous ai pas interrompu. S'il vous plaît, vous ne m'interrompez pas M. PLAGNAT.

Nous avons donc fait le choix de ne pas augmenter les impôts, notamment parce que nous sommes une des communes ayant la population la plus précaire. Le niveau de revenus n'est pas le même que celui d'un habitant de St Clair qui n'a pas les charges de centralité à financer à travers le budget de la commune. Par exemple, St Clair est la commune où il y a le plus haut revenu moyen au niveau de la population. Nous n'avons pas fait ce choix-là et vous auriez pu souligner que c'était courageux. Effectivement, quand nous regardons les autres communes, et comme l'a dit M. SAIGNE, en Ardèche elles ont toutes actionné le levier fiscal : Privas, Aubenas, Tournon, Guilherand-Granges. Ces communes ont des ratios en termes d'endettement bien supérieurs aux nôtres, mais vous ne voulez pas l'entendre.

Concernant les dépenses, à chaque fois vous nous remettez le sujet sur la table. Et je vais redire que dans votre projet de mandat, vous aviez exactement la même trajectoire d'endettement de la ville parce que vous savez comme nous, que nous avons des besoins d'investissement importants, que nous avons des équipements vétustes. Nous ne réalisons pas des investissements pour le plaisir : derrière, ce sont des projets utiles. Le plus gros investissement au niveau de la commune, c'est l'école des Cordeliers. Qu'est-ce qu'il y a de plus important qu'une école dans une commune ? Vous critiquez la dette mais elle sert à financer des investissements. Peut-être qu'un jour, vous pointerez des investissements qui sont inutiles. Faut-il arrêter le soutien aux commerces, les devantures, les opérations façades, les actions de soutien à l'habitat ? Quand nous parlons de 30 % de logements vacants potentiellement insalubres en centre-ville, que devons-nous faire ? Rien ? Les équipements sportifs et culturels, associatifs, à un moment donné, si nous faisons des investissements inutiles, j'aimerais que vous les pointiez.

Cela étant, la question du niveau d'investissement a été analysée par la CRC comme conforme aux besoins d'une ville comme Annonay, ville centre. Effectivement, quand nous comparons une ville en banlieue Lyonnaise de 17 000 habitants, ce n'est pas du tout la même chose qu'une ville

isolée dans un bassin qui apporte des services à un bassin de vie bien plus élevé que la population communale.

L'autre grosse dépense, c'est le PNRQAD (Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés). Effectivement, sur ce mandat, nous avons beaucoup dépensé pour les travaux. Là, nous arrivons au solde des opérations. Cela représente des montants importants mais vous pointerez les investissements que nous n'aurions pas dû réaliser.

Comment nous finançons les investissements ?

- L'autofinancement, l'épargne brute, c'est-à-dire le différentiel entre nos recettes courantes et nos dépenses courantes. Si nous enlevons les intérêts d'emprunt, nous avons l'épargne nette. Cette marge nous permet de financer les investissements ;
- L'emprunt ;
- Les subventions.

Là aussi, vous oubliez de dire que les subventions sont insuffisantes. Mais pas celles de l'Etat car l'Etat nous soutient à travers le fonds vert, à travers la DETR. Il nous a soutenu sur des investissements importants et a toujours répondu présent et j'espère, et je n'en doute pas, qu'il le sera pour la reconstruction de la ville.

Lors du dernier conseil municipal M. PLAGNAT, vous avez soulevé le sujet des subventions de la Région et du Département et je voudrais quand même l'aborder. Concernant le contrat de plan Etat Région pour le grand public, l'Etat a investi 2,2 Mrd€, la Région 2,2 Mrd€ à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes ; une partie est également financée par le Département.

- Aubenas : 3,7 M€ de crédits régionaux et départementaux
- Tournon-sur-Rhône : 4,3 M€
- Les Vans : 1,7 M€
- Vals-les-Bains : 2,2 M€
- Privas : 1,2 M€
- Viviers : 1 M€
- Annonay : 0

Vous allez me dire que ce n'est pas comme cela que ça fonctionne.

L'école des Cordeliers représente le plus gros projet de ce mandat, évalué à 7 M€. J'espère que l'aide cumulée de la Région et du Département, qui s'élève actuellement à 400 K€ pour la rénovation de cette école, pourra augmenter un jour. Ce projet n'est pas simplement une question d'esthétique ou de refaire de la peinture. Il y a des plafonds qui étaient maintenus par des éléments précaires.

La salle des fêtes de St Cyr : 1,6 M€ dont 600 K€ de subventions Région et Département. Où est l'équité ? Où est la stratégie et la politique soutenue par le Département et la Région ?

A un moment donné, il est facile de critiquer et de nous faire passer pour de mauvais gestionnaires. Je vous invite à vous interroger sur votre propre rôle et à réfléchir à la manière dont vous pouvez réellement aider la ville d'Annonay. Il me semble que votre stratégie actuelle consiste à asphyxier financièrement la ville pour en tirer profit lors des prochaines élections. Je sais que c'est la stratégie que vous portez depuis le début.

Vous êtes Président d'Ardèche Habitat. Nous sommes allés voir nos bailleurs. Nous avons 3 gros projets :

- la maison des internes au 1 place du Champ de Mars,
- la requalification de l'îlot-musée,
- la maison des associations.

Et 3 bailleurs :

- Vous, Ardèche Habitat dont vous êtes Président,
- Habitat Dauphinois,
- Alliade.

2 ont répondu. Historiquement, le bailleur départemental est issu de la fusion du bailleur municipal et quand nous avons besoin de vous, vous n'êtes pas là, vous ne nous aidez pas sur ces projets-là alors que pendant des années vous nous avez dit que le PNRQAD était une priorité, que nous n'investissions pas assez. Là, vous avez la clé d'un bailleur social qui peut nous accompagner, et vous n'êtes pas là sur ces grosses opérations. Oui, effectivement, vous faites l'opération Bêchetoille pour 6 logements quand d'autres en font 30 ou 40. Pourtant, c'était l'opération la moins compliquée.

A un moment donné M. QUENETTE, je m'interroge vraiment : pourquoi vous engagez-vous ? Pourquoi avez-vous voulu être premier magistrat de la ville, alors que systématiquement, vous essayez de dézinguer tous les projets que nous pouvons porter, qui sont utiles aux habitants et aux commerçants ? L'idée est d'aider les habitants, les commerçants et les associations.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Vous avez une façon scandaleuse de présenter les choses, et je ne souhaite même pas prendre la parole. C'est scandaleux.

Monsieur Simon PLENET

Ce n'est pas scandaleux, c'est la vérité parce que je vois qu'il y a quelques partisans...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Une personne est venue pour la première fois au Conseil et a vu la façon dont...

Monsieur Simon PLENET

...M. QUENETTE, je ne vous ai pas interrompu. J'ai précisé les modalités de ce débat, je...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

...Merveilleux.

Monsieur Simon PLENET

Oui, M. QUENETTE, je me pose vraiment la question pourquoi vous vous engagez alors que vous ne soutenez en rien les projets portés par la ville et l'Agglomération. A travers Ardèche Habitat, à travers votre mandat au niveau du Conseil Départemental, vous êtes mon référent pour les dossiers. Comment se fait-il qu'il n'y ait rien en financement sur Annonay au niveau du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) ? Comment se fait-il que sur le pacte Ardèche...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

...CPER, qui vous a appelé pour vous dire que l'Etat mettait 0 sur la ville d'Annonay ?

Monsieur Simon PLENET

Comment se fait-il qu'au niveau du Pacte Ardèche, il n'y ait aucun dossier retenu? C'est tout simplement parce que vous ne les avez pas portés, vous ne les avez pas défendus et je trouve cela scandaleux.

Je pense qu'effectivement, que vous avez peu d'intérêt pour la ville d'Annonay. Et la preuve en est qu'à l'occasion de cette crue, d'un événement traumatisant, vous étiez où M. QUENETTE ?

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Vous voulez que je vous dise où j'étais ?

Monsieur Simon PLENET

Je ne vous ai pas vu, je ne vous ai pas entendu. Vous ne m'avez pas appelé ni Mme FERRAND d'ailleurs ...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

...Ah bon ?

Monsieur Simon PLENET

... pour voir comment nous pouvions travailler ensemble pour essayer de redresser la ville. C'est la preuve qu'au final, vous avez bien peu d'intérêt pour la ville. Je vais vous proposer de passer au vote.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Juste une chose.

Monsieur Simon PLENET

Oui, vous m'avez envoyé un SMS.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Voilà et vous m'avez dit « OK. Merci ». Je vous ai demandé « Est-ce que je peux vous aider en tant que Président d'Ardèche Habitat au sein du Conseil Départemental ? »

Monsieur Simon PLENET

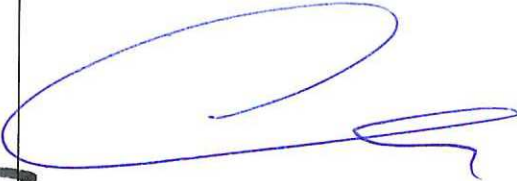
Annonay avait besoin des forces vives, de la collectivité...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

« Si tu as besoin de quelque chose, n'hésite pas à me solliciter, bon courage ». Vous me répondez « OK. Merci. » C'est fou quand même. J'étais effectivement avec des pompiers...

Monsieur Simon PLENET

M. QUENETTE, je vous ai déjà dit que vous n'avez pas à parler hors micro, donc arrêtez de m'interrompre.

Le Président de séance	Le Secrétaire de séance désigné
Monsieur Simon PLENET Maire d'Annonay 	Monsieur François CHAUVIN 

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

C'est très facile. Je vois que vous n'êtes pas à l'aise.

Monsieur Simon PLENET

Je vous précise qu'au-delà de cela... si, je suis tout à fait à l'aise. Au-delà de cela...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

...C'est une méthode assez particulière.

Monsieur Simon PLENET

...toute la ville était mobilisée pour faire face à cette épreuve. Des bénévoles sont venus en nombre, certains d'un certain âge, certains étaient en situation de handicap et il n'y avait personne de l'opposition pour nous accompagner. Je veux bien que vous ayez un agenda...

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

...j'étais au centre des pompiers, avec les services des routes, j'étais dans mon rôle de Conseiller Départemental M. PLENET et je vous ai laissé gérer votre rôle de Conseiller...

Monsieur Simon PLENET

...votre rôle de Conseiller Départemental s'est limité à être présent pour la visite ministérielle, j'ai bien compris.

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Pas du tout. Effectivement, je n'ai pas publié de photos de moi sur mon compte Facebook M. Le Maire. C'est peut-être cela qui vous a gêné.

Le Conseil Municipal, après en avoir

DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitif de la chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône Alpes relatifs aux exercices 2018 et suivants,

PREND ACTE de la tenue des débats relatifs à ce rapport,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la publicité de ce rapport.

Questions diverses

Aucune autre question diverse n'étant formulée par l'assemblée et aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur Simon PLENET lève la séance à 20H52.